

de subvention, sur la base de la matrice SMART. L'arrêté de subvention prévoit une évaluation à terme, via un comité d'accompagnement.

Concernant les affiches de campagne, rien ne prouve à ce jour que la subvention ait été utilisée pour des missions autres que celles définies par la subvention. Toutefois, il m'est évidemment tout à fait impossible d'imaginer - et ce serait tout à fait irresponsable et tout à fait inacceptable en matière d'éthique - que le véhicule que nous avons, dans le cadre de ce projet subventionné, serve à des fins électorales.

Afin de m'assurer que l'argent de cette subvention n'a pas été utilisé à des fins électorales, j'ai demandé à mon administration d'envoyer un courrier au porteur du projet, lui rappelant le bon usage de la subvention. Je ne manquerai pas de prendre connaissance des suites qui auront été données à ce courrier, parce qu'effectivement, il n'est pas question que l'argent public serve à des fins de subventionnement ou des campagnes électorales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est évidemment bien ce qui m'inquiétait, une subvention pas réglementée par décret mais décidée par arrêté ministériel. C'est quand même un montant de 30 000 euros. Si j'entends que les 30 000 euros octroyés le sont dans un cadre général du projet Lagardère, on peut vraisemblablement penser qu'une partie, en tout cas, de ces 30 000 euros ont servi à financer, en partie, ce véhicule.

On est face, selon moi, à un grave problème éthique où une personne se sert de fonds publics pour en faire un porte-drapeau d'une liste électorale sur laquelle il figure pour en faire un panneau publicitaire mobile et se sert de cela pour aller voir les personnes les plus isolées, les plus précarisées. Ce qui, dit en passant, reste une finalité tout à fait essentielle. Je peux comprendre là la pertinence du dossier.

Cette personne est quand même problématique. Elle l'a prouvé par le passé, elle le prouvera peut-être à l'avenir - je ne peux pas préjuger d'autres dossiers - mais cela me pose vraiment problème.

Je suis content que vous ayez demandé à votre administration d'envoyer un courrier. Je vous demanderai d'être peut-être même un peu plus ferme que cela, parce que de nombreuses photos circulent avec les photos des candidats sur ce véhicule mobile.

Je vous ai montré tout à l'heure - cela, vous êtes non suspecte dans le dossier - une des vidéos où il vous citait nommément, comme soutenance de ce dossier.

Ce n'est donc pas bon pour vous non plus. Je vous demande donc de faire preuve de la plus grande fermeté par rapport à cela. On ne peut pas supporter, on ne peut pas concevoir que de l'argent public serve à financer ou,

en tout cas, à promouvoir une liste locale, quelle qu'elle soit.

### **QUESTION ORALE DE MME BONNI À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÂGE MINIMUM D'ADMISSION EN MAISON DE REPOS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'âge minimum d'admission en maison de repos ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

**Mme Bonni (PS).** - Madame la Ministre, dans l'avant-projet d'arrêté relatif à l'aide aux aînés que le Gouvernement prépare, il est question de revoir l'âge minimum d'admission en maison de repos à 70 ans. À cet égard, la **Fédération des CPAS** tire la sonnette d'alarme ; elle n'est pas favorable au passage de 60 à 70 ans comme âge minimum pour entrer en maison de repos.

Les entrées pour les personnes âgées de 60 à 70 ans sont nettement minoritaires par rapport aux tranches d'âge supérieures. Les personnes qui entrent en maisons de repos dans la soixantaine le font par nécessité. Le fait d'imposer un nouveau seuil d'âge minimum ne changera pas l'état de santé des personnes âgées entre 60 et 69 ans ; ce qui, par ailleurs, risque d'engendrer des demandes supplémentaires de dérogation, donc un surcroît de travail pour les maisons de repos et de soin et l'AViQ.

Confirmez-vous qu'un nouveau seuil fixé à 70 ans sera prochainement fixé ?

Dans l'affirmative, un délai est-il prévu pour les réponses de l'AViQ aux demandes de dérogation ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, comme je l'ai souligné en réponse à votre précédente question, l'avant-projet de décret relatif à l'aide aux aînés a été communiqué aux instances d'avis après une première lecture en juin 2018. À ce jour, je n'ai pas reçu l'avis des instances.

Toutefois, je tiens à souligner d'entrée que l'âge d'entrée proposé – je dis bien « proposé » – se fonde

notamment sur l'étude faite dans le cadre de Virtual Belgium in Health, qui proposait notamment de reculer l'âge d'entrée en maison de repos à 75 ans sur le constat que l'âge de 80 ans est devenu l'âge moyen d'entrée en maison de repos et/ou en maison de repos et de soins. Soyons bien clairs, il s'agit bien d'un âge proposé, cela ne veut pas dire qu'il est impossible ou qu'il est interdit d'entrer en maison de repos avant l'âge de 75 ans.

Par ailleurs, il faut également voir cette modification à l'aulne de la mise en place de l'assurance autonomie.

En effet, l'état de santé n'est pas le seul paramètre à prendre en compte, il est indispensable de ne pas négliger non plus le choix de l'ainé, l'évolution des besoins liés à l'isolement et à l'évolution des structures familiales et sociales, aux difficultés socioéconomiques et au sentiment d'insécurité.

On sait très bien que l'âge ou la volonté d'entrer en maison de repos ou dans un lieu collectif d'habitat est, bien sûr, lié à des difficultés de santé, mais aussi être lié à des situations où il s'agit de sortir de son isolement ou d'un sentiment d'insécurité.

Ces éléments et leurs dimensions essentielles nous imposent donc de réfléchir à la meilleure manière de faire évoluer l'offre d'accueil en visant, toujours et avant, tout la qualité de vie des personnes. C'est pourquoi les politiques de soutien d'aides au domicile porté par l'assurance autonomie doivent se combiner avec le développement d'une offre d'accueil et d'hébergement diversifiée.

Je vous remercie pour votre question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Bonni.

**Mme Bonni (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses.

Nous attendons donc les avis des instances.

Je souhaite rappeler que, malheureusement, le maintien à domicile ne sait pas répondre à toutes les demandes. Quand on est malade à 60 ans, c'est souvent que l'on a de gros problèmes. Il ne faudrait pas que les malades et les familles soient dans le pétrin.

*(Mme Warzée-Caverenne, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE LUTTE  
CONTRE LE RACISME »**

**QUESTION ORALE DE MME LA PRÉSIDENTE  
À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LE NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DE LA  
LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE  
RACISME »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de :

- M. Daele, sur « la mise en place d'un plan de lutte contre le racisme » ;
- Mme la Présidente, sur « le nécessaire renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Madame la Ministre, le 5 septembre dernier, vous n'ignorez pas que Cécile Djunga, qui présente la météo de la RTBF depuis à peu près une année, postait une vidéo sur sa page Facebook pour faire part du racisme dont elle est victime.

Cette vidéo a été largement partagée et commentée et a suscité bien évidemment une vague de soutien à Cécile Djunga et une vague de condamnation envers tous les commentaires racistes, qu'ils soient à l'encontre de Cécile Djunga ou à l'encontre de l'ensemble de toutes les personnes qui en sont victimes.

Contrairement à la France, l'Allemagne ou encore les Pays-Bas, il n'existe en Belgique actuellement aucun plan d'action contre le racisme.

En 2001, la Conférence mondiale contre le racisme préconisait déjà l'adoption d'un tel plan, mais 17 ans plus tard il n'a toujours pas été créé chez nous.

Pour Unia, le Centre interfédéral belge pour l'égalité des chances, cet événement permet de pointer du doigt le manque de volonté qui règne dans ce domaine.

Nous avons, à cette occasion, aussi eu un débat d'actualité au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que vous n'ignorez pas, puisque vous y êtes ministre. Vous avez entendu aussi ce qui a pu s'y dire. C'est pour cela que je ne serai pas beaucoup plus long dans ma question.